



Réhabilitation d'une maison ancienne

Par **popo78**, le **02/08/2010** à **13:00**

Bonjour, rnJ'avais une maison ancienne sur mon terrain lors de mon achat cependant elle était dans une partie non constructible. rnJ'ai demandé un permis de réhabilitation et d'agrandissement qui m'a été accepté. rnCependant lorsque j'ai commencé les travaux le mur que je souhaitais conserver est tombé. rnDonc je n'ai rien conservé. rnLe voisin m'a dénoncé et la mairie est venu constater. rnDonc ils sont venus une première fois et m'ont demandé de déposer un modificatif car je ne correspondait pas bien au plan. rnCependant ils me recontactent par courrier afin de revenir sur place dresser un procès verbal avec la police. rnIls vont m'envoyer une suspension de travaux car je n'ai conservé aucun mur et que cela correspond donc à du neuf que je n'ai pas le droit de construire. rnAi je un recours sachant que j'ai conservé un bout des fondations ? rnPuis je faire quelque chose ? rnJ'en suis au 1er étage avec planché. rnPuis je continuer les travaux par la suite même sans autorisation ? rnQu'est ce que je risque ? rnMerci pour votre aide